



## Compte rendu de réunion

### Comité Directeur

14 décembre 2019 à Tournefeuille

La réunion a lieu à partir de 9 h 30 dans la salle du gymnase Jean-Baptiste Gay.

#### Présents :

Didier Rami, Lionel Allasio, Bernard Barascud, Pierre Bérail, Xavier Berthelot, Thierry Broucke, André Cabrera, Vincent Denhez, Lan Despeyroux, Thérèse Droui, Alain Dupin, Gisèle Gallet, Chantal Lassus, Christine Marleaux, Philippe Michelutti, Michel Pascal, Jackie Racinais, Jean Winterstan.

#### Excusés :

Annick Bellet, Pascal Champion, Maurice Dejean, Frédéric Desplats, Anne Fourmaud, Michel Henner (Médecin), Lionel Leloir, Isabelle Moreau, Michel Terpand ; Nicolas Jonette (CTR).

#### Ordre du jour

- Réunion des Présidents à Paris le 15/11 : nombre de licenciés, règlements, Commissions de Discipline, statuts des CTS, élections FFTA
- Calendrier : Critérium, DRE, DRJ, Championnats, TNJ, Trophée des Pyrénées ...
- Réunion CROS : Agence Nationale du Sport (ANS) : gestion des dossiers, aide emploi, sport et santé, pédophilie, semaine olympique, certificat médical, projet « Terre de Jeux »
- CRTAO : préparation de l'AG, Groupement d'Employeurs, subventions
- Actions Jeunes
- Formations
- Commission Féminine : Résolument Féminin
- Labels
- Divers

Les membres du CRTAO excusent particulièrement les absences de Maurice DEJEAN, due à un décès brutal dans sa famille, et Lionel LELOIR, présent ce jour à la cérémonie commémorative du terrible accident de Millas.

### REUNION DES PRESIDENTS A LA FFTA

Le Président Didier RAMI fait le compte-rendu de cette réunion :

**La baisse du nombre de licenciés** se poursuit ; il faut endiguer par le loisir. Pour cela, les licenciés « Pratique en club » pourront accéder à des rencontres « Loisir » quel que soit le club organisateur. La présence d'un arbitre sur la rencontre n'est pas obligatoire. Cela permettra aux clubs sans arbitre d'organiser, et ils pourront faire mention de ces rencontres sur le calendrier de la FFTA.

#### Evolution du règlement

Le tir TAE 50 m (ex-Fédéral) pourra se faire jusqu'aux Championnats Régionaux pour les Jeunes ; il n'y a plus de « Coupe de France » et « Championnat Scratch », mais un Championnat Elite et un Championnat par âge : les adultes n'auront accès qu'à l'un des deux, les Jeunes pourront participer aux deux.

**Le tarif des inscriptions** aux Championnats de France est en hausse car la FFTA a un déficit sur les Championnats de France « à cause des personnels déplacés pour l'occasion »

Réglementation ministérielle : chaque structure (clubs, CD, CR, fédérations) devra avoir des fonds propres en rapport avec ses comptes annuels. Bernard BARASCUD donne le lien pour se renseigner : <https://www.assoiatheque.fr/fr/gerer-une-association:index.html>

**Ex-CNDS** : pour cette 1ère année de gestion par la FFTA, Présidents de CR et CTR ont émis des protestations car il n'y avait pas eu de consultation sur les dossiers : la répartition a été faite selon la valeur sportive, mais la FFTA ne connaît pas les clubs. L'an prochain, les dossiers monteront par l'intermédiaire des CD et des CR.

### **Commission de Discipline**

Les membres ne doivent pas être des membres élus au Comité (peuvent-ils l'être dans un autre Comité ? Un membre de CD non élu au CR peut-il faire partie de cette commission par exemple ?). Les statuts de la FFTA et des autres structures doivent être changés en conséquence. En ce qui concerne l'affaire d'un archer exclu d'un club, le dossier n'était pas recevable car porté par des tiers et le CNOSF l'a rejeté, non sans avoir examiné l'ensemble du dossier.

### **Situation des CTS**

Agents de l'Etat exerçant auprès des fédérations, ces cadres sont sous la tutelle des Directions Régionales des Sports (DRJSCS, qui passent prochainement DRAJES : Délégations Rég. Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

La restructuration prévue pose la question de leur devenir : les CTS passeront-ils aux fédérations (33 à la FFTA : financièrement impossible) ? Y aura-t-il une réduction ou une extinction progressive du corps des fonctionnaires par départs, retraites... ? Sera-t-il décidé un resserrement autour des structures CREPS ?...

### **Elections FFTA**

Les élections de décembre 2020 se feront par informatique, avec un code d'accès donné aux représentants élus lors de nos AG. Cela représentera une économie de 6 000 à 12 000 € pour la FFTA (coût d'une AG).

Les Présidents Régionaux et Départementaux demandent cette possibilité : cela pourra être étendu sans problème aux structures votant par scrutin de liste, mais le programme devra être adapté pour les scrutins plurinominaux (comme en Occitanie). Quel en sera le prix pour les Comités ?

Les délibérations en visio-conférences vont être plus étendues et les votes en seront acceptés (légaux).

## **CALENDRIER**

Toutes les compétitions OK ont déjà été validées.

Suite au changement de date du Championnat de France, le Championnat Régional Adulte en Salle n'est plus qualificatif. C'est le cas pour un certain nombre de Régions. Il n'y avait pas de club volontaire pour organiser le France : les salles suffisamment grandes sont payantes et trop chères pour les clubs.

**Critérium TAE** : 26/04 : Pamiers sur la zone Ouest, St-Christol-lès-Alès sur la zone Est

Finale : Archers de Petite Camargue (07/06)

**DRE** : 1ère manche à Auch (3/05), 2ème manche à Lunel (31/05)

Castelsarrasin le 14 juin : arcs à poulies ; Narbonne : proposait 2 dates au choix : 2ème supprimée

**DRJ** : il a décidé un grand championnat régional et non des manches par zones, trop limitantes.

Si possible, faire un entraînement la veille pour que les Jeunes se connaissent mieux.

Ces manches auront lieu à Manduel (10/05) - Frontignan (21/06) – finale : Rodez (12/07)

### **Championnats régionaux**

Nature : Laurens (22/03) – TAE international : Béziers (27-28/06) – TAE national : Blagnac (4/07) –

Beursault : Castelsarrasin (4/07) – Campagne : Langlade (17/05) – 3 D : Séméac (12/07)

### **TNJ**

Demande de la FFTA pour le 18-19/04 – Lattes-St Jean-de-Védas 16-17/05 ; finale TNJ à Vagney (près d'Epinal) 06-07/06

### **Calendrier national**

16-17 mai : Championnat de France Nature (individuel et équipe club) en Normandie, et Sélectif pour le Championnat d'Europe 3D en Savoie. Une protestation sera envoyée à la FFTA.

(Additif : Suite à la protestation des archers concernés par les deux épreuves, la sélection des équipes de France 3Di est reportée aux 23 et 24 mai.)

### **Trophée des Pyrénées**

L'Espagne aimerait une compétition Campagne et 3D. Huesca ne peut plus organiser ; Saragosse se propose en organisant sur 2 jours les 25 et 26/04.

Quelles peuvent être les possibilités en Occitanie ? Trop difficile en si peu de temps : le Trophée se fera sur une seule manche cette année ; possible sur 2 clubs voisins l'an prochain (1 pour le Tir en Campagne, l'autre pour le 3D, sur 1 week-end). Le règlement de l'épreuve 3D sera celui du 3D international.

## **REUNION CROS : A.N.S. – Maisons Sport et Santé – Pédophilie – certificat médical**

Rapport de Bernard BARASCUD : création en avril 2019 de l'A.N.S., Agence Nationale du Sport, qui reprend en particulier les missions du CNDS, qui est dissous.

### **Agence Nationale du Sport : A.N.S.**

L'ANS est formée de représentants de l'Etat (30% des voix délibératives, doublées sur les discussions Haute Performance), du mouvement sportif (30% des voix), des collectivités territoriales (30%) et du monde économique et social (10%). Président de l'ANS : Jean CASTEX, Directeur Frédéric SANNAUR.

Les missions de l'ANS : la Haute Performance et le développement fédéral et territorial des pratiques (équipements sportifs, correction des inégalités en matière d'accès à la pratique).

Calendrier 2020 : février : outil informatique ; mars : formations informatiques OSIRIS et lancement de la campagne via le compte asso ; fin juin : clôture des dépôts de demandes de subventions. ; été 2020 : mise en paiement des subventions.

### **Conférence Régionale du Sport**

C'est la déclinaison régionale de l'ANS pour établir un projet sportif territorial : sport pour tous, haut niveau, sport professionnel, construction et entretien des équipements sportifs, réduction des inégalités et développement de l'adaptation aux personnes en situation de handicap, prévention de la lutte contre les discriminations et les formes de violences, promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

### **Conférence des Financeurs**

Elle définit le seuil des financements à partir desquels les projets doivent lui être soumis, s'assure de leur conformité par rapport aux orientations définies territorialement, identifie les ressources pouvant être mobilisées.

### **Composition de ces Collèges**

1 représentant du CROS, 1 représentant pour les 13 CDOS de la Région, 1 repr. du Comité Paralympique et Sportif Français, des repr. de Fédérations sportives (2 paralympique ou handisport, 2 olympiques, 2 non-olympiques dont 1 multisport et 1 affinitaire, 1 ligue professionnelle et 1 athlète Haut Niveau.

Bernard BARASCUD s'est porté candidat pour faire partie de ces Conférences Régionales et soumet sa candidature à l'approbation du Comité Directeur : approuvée par l'ensemble des membres présents.

### **Maisons Sport et Santé**

Prévision par le gouvernement : 500 en place d'ici 2022. Ces Maisons accompagneront les personnes désirent maintenant ou améliorer leur santé par une activité physique et sportive sécurisée par des professionnels formés. Lien : [http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/aap\\_maisonssportsante\\_publie\\_ms\\_-\\_mss.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/aap_maisonssportsante_publie_ms_-_mss.pdf)

### **Pédophilie dans le sport**

Suite à une enquête et à la diffusion d'une émission télévisée sur le sujet, des Fédérations, dont la FFTA, ont condamné les violences à caractère sexuel. Le CRTAO constate que cette enquête met en évidence une faille majeure dans notre système : on demande aux responsables de vérifier la bonne moralité des animateurs, mais comment ? on se heurte au RGPD (règlement général sur la protection des données). Il est demandé qu'il y ait un accès pour les responsables afin d'éviter de former des cadres déjà reconnus pédophiles ou condamnés pour actes sexuels.

Il est constaté que préfets régionaux, départementaux et collectivités locales peuvent être également tenus pour responsables quand les animateurs interviennent hors club.

### **Semaine Olympique 2020 : du 3 au 8 février**

Cette semaine, ouverte à tous les jeunes scolaires, sera l'occasion de travailler le fair-play, les valeurs du sport (pratiques physiques, sportives, morales et civiques), l'olympisme et le paralympisme, la santé, l'inclusion, l'interculturalité, en rapport avec les J.O. de la Jeunesse de Lausanne (janvier 2020) et des J.O. de Tokyo (été 2020). Lien : [sop.paris2024.org](http://sop.paris2024.org)

### **Certificat médical des Jeunes (en attente de vote)**

à partir de 2020 il n'y aurait plus d'obligation préalable pour les moins de 18 ans, mais une attestation des parents ou du représentant légal, et l'obligation pour le médecin de contrôler, lors du suivi médical obligatoire (20 visites gratuites entre 0 et 18 ans), l'aptitude à la pratique sportive de l'enfant.

### **Projet « Terre de Jeux »**

Un label pour mettre le sport dans le quotidien des Français : les labellisés s'engagent à développer des actions pour promouvoir le sport et les Jeux dans le respect de la Charte Olympique et de la charte éthique de Paris 2024. Des communes, intercommunalités, départements d'Occitanie en font déjà partie.

Lien : [terredejeux.paris2024.org](http://terredejeux.paris2024.org)

## **CRTAO : PREPARATION DE L'AG, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS, SUBVENTIONS**

**L'Assemblée Générale Régionale** aura lieu le samedi 29 février. Lieu à définir : vers Montpellier, Carcassonne, Mazamet ? (ce dernier lieu n'a pas de salle disponible à cette date). Des contacts seront pris. Budget prévisionnel à donner à Vincent DENHEZ ; brefs CR et power-points à Gisèle GALLET

### **Groupement d'Employeurs du Gers**

Projet d'achat d'un mini-bus pour le BE. Le CRTAO a peu d'heures et ne désire pas s'impliquer dans un tel achat pour 500 à 700 km/an. Proposition de payer au km, et non en division du nombre d'employeurs, ce qui reviendrait à 0,39 € au lieu de 0,33 €/km. Pas de réponse.

Proposition d'une prime de fin d'année au BE : 50 € par chaque employeur : une prime doit être exceptionnelle, sinon il ne s'agit plus d'une « prime ». Les 50 € sont-ils bruts ou nets ? Le vote de cette prime exceptionnelle est ratifié par 13 oui, 4 abstentions, 1 non.

### **Subvention Conseil Régional**

Suite à une erreur d'adresse mail, le dossier (envoyé en juillet) n'est pas parvenu à Didier RAMI. Le C.R. a donné 10 jours pour le remplir, bien que la date ait été largement dépassée. Le dossier a été remis dans les temps, mais avec une partie qui s'est révélée non recevable et a dû être reprise.

Les demandes de subventions précédentes sont encore en attente : le Trésorier Vincent DENHEZ a dû scanner les pièces justificatives des dépenses, avec quelques soucis de taille de fichiers (+ de 10 Mo, pourtant déjà comprimés, pour 150 actes de formation), d'intitulés de factures (il faut qu'apparaisse CRTAO en destinataire de facture pour les Haut Niveau), de justificatifs (vont être demandés aux CD pour les sommes versées en aide aux actions Jeunes, avec la liste des enfants concernés) ; de plus il faudrait faire des émargements plus complets pour les justificatifs de présence-stages (nom, prénom, date de naissance, n° de licence) (tous stages : formation, recyclage, Jeunes...). Vincent demandera directement aux CD les pièces qui lui sont nécessaires.

## **ACTIONS JEUNES 2019-2020**

Jackie RACINAIS fait le point sur les dossiers reçus :

### **Clubs Pré-ETAF :**

Perpignan : le CRTAO demande des précisions pour voir l'évolution

Balma : demande BE et équipement ou tout équipement

Castelsarrasin : demande d'équipement

Frontignan : matériel

Pamiers : demande des heures de BE : faire la facture au nom du CRTAO et envoyer les feuilles d'émargement des enfants

Tarbes : le CRTAO accepte l'intervention du CD 64 (proximité) sur les actions et demande que la facturation soit faite au nom du CRTAO

**Clubs ETAF** : on peut passer en « Haut Niveau » les factures envoyées au CRTAO

**CD** : certains dossiers ont été mal remplis, avec des aides demandées supérieures aux dépenses !

Rappel : le maximum est de 3 000 €, et 40% par action.

Les actions des CD ont été positives pour les Jeunes. Il serait bon qu'il y ait des équivalences « heures d'emploi » au lieu d'une somme subvention-aide. Le CRTAO peut envoyer le justificatif de la somme versée au Conseil Départemental.

## FORMATIONS

Lan DESPEYROUX informe les membres du CRTAO de la politique de formation de la FFTA :

**Les formations Entraîneur 1 et 2** ne sont plus adaptées ; une seule qualification Entraîneur Fédéral va les remplacer. Les quelques formations qui ont déjà été faites en essai font apparaître trop de théorie et pas assez de pratique ; 40 h sont très insuffisantes : + 20 h en Bourgogne ; en Nouvelle Aquitaine il y a un accompagnement dans les clubs et l'obligation de suivi des archers en compétition (avec le formateur). En Occitanie les deux formations en cours sont également rallongées d'une journée en janvier.

**2 formations Entraîneur Fédéral.** vont avoir lieu en Occitanie : au Crès à partir de mars et à Toulouse à partir d'avril.

Examens : il faut un membre de niveau supérieur au candidat, et 1 élu mieux formé que le candidat.

**Les formations continues** sont en baisse, malgré l'obligation de les suivre tous les 3 ans pour rester « entraîneur actif » : difficulté à poser un calendrier, pas assez d'inscrits, recherche de salle, lieu de stage trop loin... cela amène des suppressions de journées, même avec un minimum de 6 participants et le « rattrapage » de formations continues avec 4 ou 5 participants selon les lieux et besoins (décision prise par le Président Régional, sur alerte du peu de candidats par le CTR)

## RESOLUMENT FEMININ

Erratum sur le compte-rendu du 19 octobre : c'est Cahors (et non Castres) qui a gagné le challenge en arc Classique. Un compte-rendu corrigé sera renvoyé aux clubs en même temps que celui-ci.

A ce jour, 4 équipes se sont inscrites, toutes en arc classique.

## LABELS

Christine MARLEAUX fait le compte-rendu de la réunion « Labels » :

Il n'y a pas de changement dans la conception par rapport à ce qui a été donné à l'AG de Millau ;

Les noms des labels changent : Espoir, Ambition, Excellence

L'équipement sera pris en compte selon la déclaration informatique du club (Fiche Structure) : il est indispensable d'en faire la mise à jour au moment de l'affiliation, de la ré-affiliation, ou quand nécessaire.

Il y a un référent par Département (il en manque 1 actuellement sur le Gard).

En janvier-février : les référents recevront la plate-forme de demande ; ils pourront travailler avec les clubs qui feront leur demande de septembre à décembre ; un projet-club pour l'année (une seule action) sera à mettre en pièce jointe. Le référent régional aura 1 mois pour valider le contenu des dossiers.

Les labels courent en année légale, et non plus en année sportive. On craint que moins de labels soient attribués.

## **DIVERS**

### **Courrier de Frédéric DESPLATS** (excusé), concernant le **calendrier des formations** et le **RGPD**

Le calendrier est modifié et étoffé régulièrement, ce qui rend son travail de tenue du site très difficile, nous en avons tous conscience.

Lien vers la CNIL pour la tenue du registre des activités de traitement :

<https://www.cnil.fr/fr/RGPD-le-registre-des-activites-de-traitement>

Engagement de la FFTA : <https://www.ffta.fr/actualites/le-systeme-dinformation-de-la-ffta-lheure-du-reglement-general-sur-la-protection-des>

### **Tenues d'arbitres**

Prise en charge de 50% des tenues pour les nouveaux arbitres, (118 €) : arrondi à 60€

Mais il est remarqué que les tenues sont de mauvaise qualité, et un tee-shirt renvoyé à la FFTA il y a 6 mois, n'a toujours pas été remplacé.

### **Aide aux nouveaux clubs**

Gignac a-t-il demandé l'aide ? Gisèle GALLET prendra contact pour les aider dans leur démarche.

Fin de la réunion : 16 h 10 – Merci aux Archers du Touch qui ont fait les démarches auprès de la Mairie.

Prochaine réunion : le 01 février 2020 (Narbonne ou Agde)